



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6649  
2 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

1. Mon représentant dans la République Dominicaine, M. José Antonio Mayobre, m'a communiqué les renseignements ci-après sur la situation dans la République Dominicaine pendant la période comprise entre le 17 août 1965, date de mon dernier rapport (S/6615), et le 2 septembre 1965.

Evolution de la situation politique

2. Le 30 août, le général Antonio Imbert a annoncé à la télévision et à la radio la démission du "gouvernement de reconstruction nationale", comprenant le général lui-même, les membres de la "Junta" et les ministres. Immédiatement après qu'il eut annoncé cette nouvelle, les membres de son cabinet ont signé un document confirmant leur démission.

3. Le 31 août, le colonel Francisco Caamaño et le groupe des négociateurs du "gouvernement constitutionnel" ont signé conjointement avec la Commission spéciale de l'OEA l'Acte institutionnel et l'Acte de réconciliation tels qu'ils avaient été modifiés (voir S/6530, par. 17, et S/6615, par. 4). Peu de temps après, à la demande des commandants des forces armées et de la police nationale de la République Dominicaine qui appuyaient le "gouvernement de reconstruction nationale", l'Acte de réconciliation a été assorti d'une déclaration par laquelle les forces armées et la police nationale acceptaient et s'engageaient à appuyer l'Acte de réconciliation et l'Acte institutionnel, et soutenaient la candidature de M. Hector García Godoy à la présidence du gouvernement provisoire envisagé.

Question des droits de l'homme

4. Le 31 août, le "gouvernement constitutionnel" a libéré, en présence de la Commission des droits de l'homme de l'OEA et de mon représentant, 108 détenus politiques qui étaient incarcérés à la prison de la forteresse d'Ozama, à Ciudad Nueva. Ce groupe de détenus se composait de 14 officiers de la police

nationale, d'un officier de l'armée de l'air et de 93 anciens policiers, tous détenus depuis le mois d'avril dernier. A la suite de cette mesure de libération, le "gouvernement constitutionnel" a annoncé qu'il ne détenait plus aucun prisonnier politique.

5. Le 1er septembre, le "gouvernement de reconstruction nationale" a libéré un groupe de détenus composé de 16 officiers de l'armée de terre et 10 officiers de l'armée de l'air, qui étaient incarcérés à la prison La Victoria, et les a remis à la Commission des droits de l'homme de l'OEA en présence de mon représentant. Le lendemain, un autre groupe de 12 officiers détenus à La Victoria a été libéré.

Maintien du cessez-le-feu

6. Pendant la période considérée, il s'est produit deux incidents sérieux au cours desquels des coups de feu ont été échangés. Le premier a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 août et le second, la nuit suivante.

a) Incident survenu dans la nuit du 28 au 29 août

7. A 23 h 15 (heure locale), dans la nuit du 28 au 29 août, une fusillade violente a éclaté aux alentours de l'ambassade du Chili, rue Nicolas Pensón, à la limite de la zone internationale de sécurité. L'ambassade a essuyé environ 16 salves d'armes à feu légères, tandis que des maisons voisines étaient atteintes par des balles de mitrailleuses lourdes et légères. Deux grenades à fusil sont également tombées dans la rue Nicolas Pensón entre les positions occupées respectivement par les forces de Caamaño et la Force interaméricaine de paix (FIP), et ont rompu des câbles à haute tension.

8. Des collaborateurs de mon représentant se sont rendus dans le secteur en question, ont constaté les dégâts causés par les coups de feu et interrogé des témoins. Entre autres indices, ils ont découvert les ailettes de deux grenades à fusil récemment lancées et l'ailette d'une grenade à fusil non amorcée qui n'avait pas explosé et à laquelle était encore attachée une fiche de sécurité rouge portant des inscriptions en portugais.

9. Les coups de feu ont été signalés à 1 heure du matin à l'état-major de la FIP par un collaborateur de mon représentant, auquel le commandant de la Force a répondu qu'il savait que ses troupes avaient ouvert le feu et qu'elles l'avaient

fait parce qu'elles avaient été attaquées. Le colonel Caamaño a déclaré que ses troupes avaient tiré en l'air après avoir été attaquées. L'incident n'a fait aucune victime.

10. D'après les indications dont il dispose, mon représentant conclut que le secteur de Caamaño a été pris sous le tir de balles traceuses d'une mitrailleuse à longue portée et à tir vertical, que les tireurs étaient des personnes inconnues occupant une position dans un secteur contrôlé par les forces du général Imbert, à environ 2 700 mètres au nord-est de Ciudad Nueva, que les forces de Caamaño et les troupes de la FIP ont échangé des coups de feu, et que trois grenades à fusil tirées d'une distance d'environ 450 mètres par des personnes inconnues occupant une position au nord de Ciudad Nueva sont tombées dans le secteur situé entre les positions de Caamaño et celles de la FIP.

11. Ces conclusions ont été rapportées au commandant de la FIP et au colonel Caamaño. Le commandant de la FIP a déclaré catégoriquement que bien que les troupes qu'il commande soient munies de grenades à fusil du type de celles qui ont été lancées et trouvées non amorcées et intactes, ses troupes n'utilisent pas lesdites grenades pour riposter à des coups de feu et n'en n'ont utilisé aucune pendant la nuit du 28 au 29 août.

b) Incident survenu dans la nuit du 29 au 30 août

12. A 21 h 55, le 29 août, l'état-major du colonel Caamaño a fait savoir par téléphone à mon représentant que Ciudad Nueva était prise sous un tir de mortier et qu'un groupe d'enquêteurs se rendait dans la zone qui semblait être l'objectif de ce tir. Mon représentant a adjuré les membres de l'état-major de Caamaño de garder leur calme et de ne pas ordonner à leurs troupes de riposter. Peu après, l'état-major du colonel Caamaño a signalé à plusieurs reprises qu'il était pris sous un tir violent de mitrailleuses, de fusils sans recul et de fusils et que ce tir provenait des troupes de la FIP postées près du Palais National. L'état-major du colonel Caamaño a également signalé des tirs de mortier provenant d'un point indéterminé. Un incendie provoqué par des obus de mortier a aussi été signalé dans le secteur de San Carlos et à cette occasion l'état-major du colonel Caamaño a exprimé l'espoir que la FIP cesserait de tirer dans cette

direction pendant que l'on s'efforcerait d'éteindre l'incendie. Mon représentant a immédiatement envoyé un de ses collaborateurs à l'état-major de la FIP et a également pris contact avec les membres de la Commission spéciale de l'OEA, qui lui ont fait savoir qu'ils se rendaient à l'état-major de la FIP.

13. L'observateur envoyé par mon représentant est revenu de l'état-major de la FIP à 1 heure du matin, le 30 août, après avoir rencontré des difficultés considérables et couru de graves dangers, en raison de la violence de la fusillade, pour atteindre l'état-major de la FIP. Il s'était entretenu avec le commandant et des membres de la FIP, et avait appris que le radar de détection des tirs de mortier de la FIP avait repéré certaines positions dans le secteur situé dans la partie nord-est de la ville - secteur contrôlé par les forces du général Imbert - d'où provenaient les tirs de mortier. La FIP avait repéré en tout sept positions de tir. L'observateur envoyé par mon représentant a également reçu l'assurance que l'ordre avait été donné aux troupes de la FIP de cesser immédiatement le feu.

14. Les coups de feu ont cessé vers minuit dans la nuit du 29 au 30 août, mais auparavant quatre autres salves de mortier lourd avaient atteint Ciudad Nueva, à proximité de l'état-major de la FIP.

15. Dans la matinée du 30 août, mon représentant et ses collaborateurs militaires ont effectué une enquête approfondie sur l'incident de la nuit précédente. Mon représentant a établi que l'incident avait été provoqué, sans l'ombre d'un doute, par des tirs de mortier provenant de la partie nord de la ville. L'inspection de deux des emplacements repérés par le radar de la FIP a confirmé qu'au cours de la nuit précédente, les forces du général Imbert y avaient déployé une activité militaire considérable et qu'il y avait eu notamment des mouvements de troupes et de véhicules et des tirs nourris pendant la nuit. Mon représentant et ses collaborateurs ont également inspecté les points d'impact à San Carlos et le long de l'avenue Pasteur, au nord de l'avenue Independencia, où une vingtaine de salves de mortier moyen et de mortier lourd avaient atteint de nombreuses maisons. L'examen des points d'impact a nettement montré que le tir provenait de points situés bien au nord de la zone visée.

16. Après les premières explosions d'obus de mortier, il y a eu des échanges de coups de feu, les armes utilisées étant des armes légères, des grenades à fusil, des bazookas et des fusils sans recul, principalement le long de la partie orientale de la zone internationale de sécurité, entre les troupes de la FIP et les forces de Caamaño. L'examen des points d'impact a montré que des deux côtés on avait tiré au hasard, ce qui avait fait des victimes et causé de graves dégâts matériels chez les civils.
17. Les pertes signalées par les forces de Caamaño s'élevaient à quatre tués et cinq blessés, près de la moitié des pertes étant dues à des tirs de mortier et le reste à des tirs d'armes légères. La FIP a signalé que deux soldats de la Force avaient été légèrement blessés.
18. Tous les indices dont on dispose montrent que la violente fusillade qui a éclaté entre les forces de la FIP et celles de Caamaño a été provoquée directement par des tirs de mortier qui ont atteint Ciudad Nueva et provenaient de positions aux mains des forces du général Imbert qui étaient situées dans la partie nord de la ville.
19. Depuis 0 h 15, le 30 août, il n'y a à signaler aucun autre incident au cours duquel les coups de feu aient été échangés.

-----

